



FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT

Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du produit: MARYKATE® Composé de friction fibre de verre

Numéro(s) de produit: MK64

Utilisation du produit: Composé de friction pour vaisseaux marins

Coordonnées du fabricant / fournisseur:

Aux États-Unis:
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300 (Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada:
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Au Mexique:
CRC Industries Mexico
Av. Benito Juárez 4055 G
Colonia Orquídea
San Luís Potosí, SLP CP 78394
www.crc-mexico.com
52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2: Identification des Risques

Vue d'Ensemble des Risques

AVERTISSEMENT: Combustible.

Selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, ce produit est dangereux.

Apparence et odeur: Pâte brunâtre visqueuse avec une odeur d'hydrocarbure aliphatique

Effets potentiels sur la santé:

EFFETS AIGUS:

YEUX: Le contact avec les yeux peut causer de l'irritation, des rougeurs et une vision trouble.

PEAU: Le contact avec la peau peut causer de l'irritation (petites démangeaisons, brûlure ou rougeurs), délipidation et rougeurs.

INHALATION: L'inhalation des vapeurs peut causer des étourdissements.

INGESTION: L'ingestion du produit peut causer des nausées, des vomissements et des crampes abdominales.

EFFETS CHRONIQUES: Aucun connu.

ORGANES VISÉS: Aucun connu.

État physique aggravé par exposition: Aucun connu.

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Eau	7732-18-5	35 – 55
Tripoli	1317-95-9	20 – 30
Hydrocarbures aliphatiques moyennes	64742-88-7	10 – 20
Silice	7631-86-9	5.0 – 10
Huile minérale	8012-95-1	2.0 – 8.0
Acide stéarique	57-11-4	1.0 – 5.0

Section 4: Premiers Soins

- Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion: NE PAS provoquer de vomissements. Faire boire de l'eau pour diluer. Communiquer avec un médecin.
- Avis aux médecins: Traitement symptomatique.

Section 5: Mesures en cas d'Incendie

Propriétés d'inflammabilité: Tel que défini par OSHA, ce produit est un liquide combustible de classe IIIA.
 Point d'éclair: 144°F (COC) Limite d'explosion supérieure: ND
 Température d'autoallumage: ND Limite d'explosion inférieure: ND

Données pour incendie et explosion:

- Moyen d'extinction approprié: Produit chimique sec, CO₂, mousse et brume d'eau
- Produits de combustion: Oxydes de carbone
- Risques d'explosion: Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer.
- Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

- Précautions personnelles: Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement: Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage: Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation: Après la manipulation du produit, toujours laver les mains et le visage avant de consommer des aliments ou des boissons ou de fumer. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les contenants doivent être bien fermés pendant l'entreposage.

Niveau d'entreposage d'aérosol: ND

Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

Directives sur l'exposition:

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Eau	NE	NE	NE	NE	NE		
Tripoli	0.1	NE	0.1	NE	NE		mg/m ³
Hydrocarbures aliphatiques moyennes	100	NE	100	NE	NE		ppm
Silice	0,1 (v)	NE	NE	NE	NE		mg/m ³
Huile minérale	5*	NE	5*	10*	NE		mg/m ³
Acide stéarique	NE	NE	NE	NE	NE		
N.E. Non établi		(c) - ceiling (plafond)	(s) – peau	(v) – libre	*- vapeur d'huile		

Contrôles et protection:

Contrôles techniques: L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire: Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale: Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée: Utiliser des gants de protection en néoprène, nitrile ou latex. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique: Pâte visqueuse
Couleur: brunâtre
Odeur: Odeur d'hydrocarbure aliphatique
Seuil d'odeur: ND
Gravité particulière: 1.272
Point d'ébullition initial: ND
Point de congélation: ND
Pression de vapeur: ND
Densité de vapeur: > 1 (air = 1)
Taux d'évaporation: lent
Solubilité: Complet dans l'eau
Coefficient de distribution eau/huile: ND
pH: 7.84
Composés Organiques volatiles: Pds %: 0.98 g/L: 12.5 lb/gal: 0.10

Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité: Stable
Conditions à éviter: Aucun connu.
Matériaux incompatibles: acides et des produits oxydants forts
Produits à décomposition dangereuse: Oxydes de carbone
Possibilité de réactions dangereuses: Non

Section 11: Information Toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue:

<u>Composant</u>	<u>Oral LD50 (rat)</u>	<u>Dermique LD50 (lapin)</u>	<u>Inhalation LC50 (rat)</u>
Eau	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Tripoli	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Hydrocarbures aliphatiques moyennes	25 000 mg/kg	Aucunes données	Aucunes données
Silice	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Huile minérale	22 g/kg	Aucunes données	Aucunes données
Acide stéarique	Aucunes données	5 g/kg	Aucunes données

Toxicité chronique:

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
Eau	Non	Non	Non	Non	Non
Tripoli	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Hydrocarbures aliphatiques moyennes	Non	Non	Non	E (moyen) / S (modéré)	Inconnu
Silice	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Huile minérale	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Acide stéarique	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu

E – œil	S – peau	R - Respiratoire
---------	----------	------------------

Toxicité reproductive: Aucune information disponible

Tératogénicité: Aucune information disponible

Mutagénicité: Aucune information disponible

Effets synergétiques: Aucune information disponible

Section 12: Information Écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: Aucune information disponible

Persistence / Dégradabilité: Aucune information disponible

Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible

Mobilité dans l'environnement: Aucune information disponible

Section 13: Élimination

Classification déchets: Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)

Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14: Information pour le Transport

Département des transports É.-U. (terre): Biens de consommation, AAR-D

ICAO/IATA (air): Bien de consommation, ID 8000, 9

IMO/IMDG (eau): Solides inflammables, organique, N.O.S. (hydrocarbure pétrolier), UN1325, 4.1, PGIII, Quantité limitée

Réserves spéciales: Aucune

Section 15: Réglementation

Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Aucune

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Non
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Non
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques: Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: Aucune

Règlements d'états É.-U.:Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65):

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction: Aucune

Règlements COV sur les biens de consommation: Ce produit n'est pas réglementé.

Droit fédéral à connaître:

New Jersey: 1317-95-9, 8012-95-1
Pennsylvanie: 1317-95-9, 7631-86-9, 8012-95-1
Massachusetts: 1317-95-9, 8012-95-1
Rhode Island: 1317-95-9, 8012-95-1

Réglementation canadienne:Règlements sur les produits contrôlés:

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT: Pas réglementé

Inventaire LIS canadien: Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

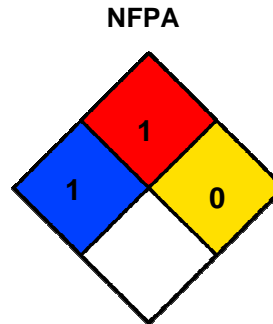
Réglementation Union Européenne:

Conformité RoHS: Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire: Aucune

Section 16: Autres Informations

HMIS® (II)	
Santé:	1
Inflammabilité:	1
Réactivité:	0
EPP:	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par: Michelle Rudnick
 N°CRC: MK64
 Date de révision: 02/01/2010

Modifications depuis la dernière révision: Section 14: Information pour le Transport de IMDG a mis à jour

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 CAS: Registre CAS
 CFR: Code des règlements fédéraux
 DOT : Département des transports
 LIS: Liste intérieure des substances
 g/L: Grammes par litre
 HMIS: Système d'identification des matériaux dangereux
 IARC: Agence internationale pour la recherche sur le cancer
 IATA: Association du transport aérien international
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
 OMI: Organisation maritime internationale
 lb/gal: Livres par gallon
 CL: Concentration létale
 DL: Dose létale

ND Non applicable
 N.R. Non défini
 NIOSH: National Institute of Occupational Safety & Health
 NFPA: National Fire Protection Association
 NTP: Programme national de toxicologie
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration
 PMCC: Méthode Pensky-Martens en vase clos
 EPP: Équipement de protection personnelle:
 Ppm: Parties par million
 RoHS: Restriction des substances dangereuses
 STEL Limite d'exposition de courte durée
 TCC: Méthode Tagliabue en vase clos
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps
 SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail